

**Herbicide DB-8454**  
**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10**  
**(Ajout de mélanges en cuve)**

**N° de la demande :** 2009-1942  
**Demande :** Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Ajout de mélanges en cuve)  
**Produit :** DB-8454  
**N° d'homologation :** 28894  
**Matières actives (m.a.) :** Dicamba (DIC), thifensulfuron-méthyle (MMM) et tribénuron-méthyle (MEX)  
**N° de document de l'ARLA :** 1810285

**Contexte**

L'herbicide DB-8454 (DB-8454 Herbicide) est homologué depuis le 23 mai 2008 pour une utilisation en postlevée dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps afin de supprimer ou de réprimer plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

**But de la demande**

La présente demande vise à ajouter sur l'étiquette les deux mélanges en cuve suivants : DB-8454 + Harmony Grass (n° d'homologation 29299) et DB-8454 + herbicide Horizon NG (Horizon NG Herbicide) (n° d'homologation 29089).

**Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale**

Une telle évaluation n'est pas requise, car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus requises, puisque le profil d'emploi des constituants du mélange en cuve, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier des traitements, n'est pas modifié.

## **Évaluation de la valeur**

Une justification a été fournie à l'appui de l'ajout de deux mélanges en cuve fondée sur la similitude entre Harmony Grass et l'herbicide Harmony Grass 128EC (Harmony Grass 128EC Herbicide) et sur la similitude entre l'herbicide Horizon NG et l'herbicide Horizon 240 EC (Horizon 240 EC Herbicide). La justification a été jugée acceptable.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide DB-8454 afin d'y inclure le mélange en cuve BD-8454 + Harmony Grass et le mélange en cuve DB-8454 + herbicide Horizon NG.

## **Références**

### **A. LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE TITULAIRE**

Numéro de document de l'ARLA : 1765951

Reference: 2009, Rationale to Support the Tankmix of DB-8454 Herbicide + Horizon NG Herbicide or Harmony Grass in Spring and Durum Wheat

DACO: 10.1,10.2.3,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.